

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
 DEMANDE POUR LE DÉGROUPEMENT DU PRIX DE TRANSPORT DANS LES TARIFS, POUR LA
 FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU
 31 DÉCEMBRE 2008, POUR L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2010 ET POUR LA
 MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010**

PHASE 2 – FERMETURE DES LIVRES 2008

CALCUL DE L'EXCÉDENT DE RENDEMENT

1. **Référence :** Pièce B-3-GI-12, document 1, page 1.

Préambule :

Dans le calcul de l'excédent de rendement, Gazifère utilise, dans un premier temps, un taux effectif d'impôts sur le revenu de 34,8 % (1 834 873\$/5 268 231\$) pour obtenir l'excédent de rendement après impôts.

Puis, elle utilise un taux nominal d'impôts sur le revenu de 30,9 % (Taux fédéral : 19,5 %, taux provincial : 11,4 %) pour obtenir l'excédent de rendement avant impôts.

CALCUL DE L'EXCÉDENT DE RENDEMENT:

BÉNÉFICE NET AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS	7 796 718
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME ET DETTE À COURT TERME	<u>(2 528 487)</u>
BÉNÉFICE NET AVANT IMPÔTS	5 268 231
IMPÔTS SUR LE REVENU	<u>(1 834 873)</u>
BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	3 433 359
RENDEMENT AUTORISÉ	<u>(2 488 940)</u>
EXCÉDENT DE RENDEMENT APRÈS IMPÔTS	944 419
IMPÔTS - FÉDÉRAL 19,50%	266 515
- PROVINCIAL 11,40%	<u>155 809</u>
	422 323
EXCÉDENT DE RENDEMENT AVANT IMPÔTS	<u><u>1 366 742</u></u>

Demande :

- 1.1** Veuillez expliquer le choix du taux d'imposition nominal de 30,9% pour la détermination de l'excédent de rendement avant impôts étant donné que le taux effectif d'imposition est de 34,8 %.